



LORRAINE DATA NETWORK

Lorraine Data Network
C/O CCAN
69 rue de Mon-Désert
54000 Nancy
✉ contact (*CHEZ*) ldn-fai.net
SIRET : 528 368 624
ARCEP : 10-1320

Assemblée générale extraordinaire Lorraine Data Network (2016)

11 février 2017
14h00 - 18h00

Centre Culturel Autogéré de Nancy (CCAN)

Table des matières

1	Assemblée	3
1.1	Présent·e·s	3
1.2	Présent·e·s par procuration	3
1.3	Détails des votant·e·s	3
2	Nouveaux statuts	3
3	Nouveau règlement intérieur	4
4	Collège solidaire	4

Liste des tableaux

1	Détail du vote « <i>Adoption des nouveaux statuts</i> »	4
2	Détail du vote « <i>Adoption du nouveau règlement intérieur</i> »	4

1 Assemblée

1.1 Présent·e·s

- agentcobra
- axelos
- fusing (non adhérent·e)
- gabriel
- ju
- kev20
- nah
- petit
- sacrediou
- sebian
- sgnb
- slash
- tomtom
- zarkass

1.2 Présent·e·s par procuration

- Annie et Bernard M. (une voix)
- Caroline R. (une voix)
- Luc D. (une voix)
- Pascal L. (une voix)

1.3 Détails des votant·e·s

Sur les 18 personnes présentes ou représentées :

- 17 ont pu voter ;
- 1 n'était pas adhérent ;
- 0 n'étaient pas adhérentes depuis plus de 1 an (condition imposée par nos statuts¹ pour voter) ;

2 Nouveaux statuts

Une nouvelle version de statuts est proposée cette année, avec beaucoup de changements.

Les plus importants sont :

- les buts de l'association ont été totalement réécrits pour mieux coller à la réalité des activités de LDN depuis sa création ;
- clarification du processus de prise de décision (modalités pour qu'un vote soit valide).

Les autres changements visent à clarifier certains détails, supprimer des paragraphes inutiles et déplacer des articles dans le Règlement Intérieur.

Une version couleur des statuts est proposée, pour visualiser facilement les modifications qui ont été effectuées.

1. <http://ldn-fai.net/statuts/>

Pours	Contres	Abstentions	Ne prend pas part au vote
17	0	0	1

TABLE 1 – Détail du vote « *Adoption des nouveaux statuts* »

3 Nouveau règlement intérieur

Le règlement intérieur a également eu le droit à une relecture en profondeur, et une réécriture de la plupart de ses articles.

Les principaux changements sont :

- Changement de la composition de l'association (distinction des membres des membres solidaires) ;
- Changement des procédures de vote ;
- Code de déontologie du Collège Solidaire ;
- Responsabilités.

Pours	Contres	Abstentions	Ne prend pas part au vote
17	0	0	1

TABLE 2 – Détail du vote « *Adoption du nouveau règlement intérieur* »

4 Collège solidaire

Le Collège Solidaire est composé de :

- Jean-Christophe Bach
- Sébastien Badia
- Alexandre Bailly
- Gabriel Corona
- Thomas Girod
- Stéphane Glondu
- Sébastien Jean
- Vincent Merlet
- Vincent Mollimard
- Julien Vaubourg

Sous réserve de leur confirmation d'ici le mercredi premier mars deux mille dix-sept :

- Abdelkarim Berkane
- Luc Didry
- François Dupont
- Émile Morel
- Éric Parthuisot